

# la gazette de la Sensée

N°32  
DECEMBRE 2016



Alors que l'année 2016 ressemble à un cours d'eau qui s'assèche, le cours d'eau 2017 va bientôt grossir... sans déborder on l'espère. Que retenir de l'année écoulée dans la vallée de la Sensée ? « *Nous avons fait un pas important vers la validation du Sage – Schéma d'aménagement et de gestion des eaux – de la Sensée, estime Charles Beauchamp, président de l'Institution Interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, tout en respectant le calendrier prévu, souhaitons que ce soit pareil par la suite.* » Autre avancée 2016, celle du dossier « *curage du décanteur de Tortequesne pour garantir la pérennité des étangs de l'aval.* » Moins réjouissante a été l'annonce de la fin de l'Institution Sensée, condamnée par les lois NOTRe et MAPTAM. Les Départements ne se mêlent plus des affaires d'eau, rôle désormais dévolu aux communes et intercommunalités. « *L'Institution Sensée a bien travaillé, porté le Sage, fixé des objectifs clairs et précis, conduit une étude qui est une feuille de route pour une reconquête hydraulique et environnementale de la vallée.* » Qu'attendre de 2017 ? Charles Beauchamp espère l'émergence rapide d'un syndicat mixte fort pour prendre le relais de l'Institution : « *Nous devons être visionnaires, nous doter d'outils performants, voir plus loin que le bout de la Sensée et regarder vers l'Escaut, la Scarpe amont, la Scarpe aval. Il faut des moyens financiers (européens) pour que ce syndicat mixte aille de l'avant, sinon la population sera la grande perdante.* » Un syndicat mixte « *persuasif* » pourra engager de lourds travaux, régler une fois pour toute le problème récurrent des inondations dans l'agglomération douaisienne. « *Nous n'avons pas droit à l'erreur* » assène Charles Beauchamp. Ce n'est pas de gaieté de cœur que le conseil d'administration laisse l'Institution Sensée sur la berge : « *Nous avons pris les problèmes à bras-le-corps, il y avait une diversité politique, des débats mais toujours un seul objectif, l'intérêt général, celui des habitants de la vallée de la Sensée.* » Habitants appelés en 2017 à se prononcer lors de l'enquête publique relative au Sage : « *Nous espérons une forte mobilisation. C'est pour eux que nous avons travaillé, que nous travaillons et travaillerons encore.* »

LA GAZETTE DE LA SENSÉE - N°32 - DECEMBRE 2016



Réalisée avec le concours financier  
de l'Agence de l'Eau Artois Picardie



# L'Institution se syndique

**A**près trente ans de bons et loyaux services – on devrait écrire « loy-eaux » ! – l'Institution Interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée s'apprête à « mettre la clé sous la porte » et à changer de peau. Pour une peau neuve sur les os d'un syndicat mixte souhaité le 1<sup>er</sup> janvier 2018, et « fermé » car ne regroupant que les EPCI – Établissements publics de coopération intercommunale, en clair les communautés d'agglomération et communautés de communes – inclus dans le périmètre du bassin-versant de la Sensée et excluant les Départements, la Région et les chambres consulaires. Une petite révolution – on devrait écrire « rév-eau-lution » – découlant des labours législatifs effectués dans le champ des compétences hydrauliques et aquatiques. En effet, les lois MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) et NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) confient aux communes, aux EPCI à fiscalité propre et éventuellement aux syndicats mixtes : la Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). La compétence Gemapi tord le cou à l'intervention, à l'engagement des Départements et des Régions dans le domaine de l'eau signant en même temps la fin des Institutions interdépartementales comme celle de la Vallée de la Sensée, trentenaire connue et reconnue.

Il y a la loi qui met un terme à la vie de l'Institution mais l'absence de maîtrise d'ouvrage locale sur le territoire est une autre difficulté. « Il est impossible de faire face aux énormes enjeux autour de l'eau, assure Charles Beauchamp, président de l'Institution Sensée. Aujourd'hui, les travaux préconisés par la DCE (Directive cadre européenne sur l'eau) s'ajoutent à ceux que notre étude hydraulique globale menée dans le cadre du Sage de la Sensée a listés. Et demain s'ajouteront les recommandations du même Sage. » Pour respecter la loi et aller au bout de ses tâches, le bassin-versant de la Sensée devrait se doter d'un outil à triple usage : maîtrise d'ouvrage, moyens financiers adaptés, moyens techniques adaptés. Dès le printemps 2015, le conseil d'administration de l'Institution Sensée avait envisagé une transformation en syndicat mixte ; mutation que les présidents des nouveaux conseils départementaux (ex Conseils Généraux) ont vu d'un bon œil. Pour obtenir l'aval des EPCI concernés – 8 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 – et « garantir l'arrivée d'un syndicat dans les meilleurs délais », l'Institution a fait appel à l'État. Une première réunion organisée le 11 octobre 2016 à la Sous-Préfecture de Douai a acté des orientations positives pour la création de ce syndicat mixte fermé souhaité au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il sera présenté aux EPCI, au regard aussi de la Gemapi, lors d'une rencontre à laquelle participeront les Départements du Nord et du Pas-de-Calais qui ont suivi de près l'émergence du Syndicat Intercommunal des Wateringues (naguère Institution interdépartementale, dissoute le 1<sup>er</sup> janvier 2016). En cas d'accord, les EPCI du bassin-versant de la Sensée seraient appelés à délibérer pour la création du syndicat mixte.

Au-delà de ce syndicat strictement Sensée, l'idée d'un plus grand syndicat mixte avec mutualisation des moyens, en regardant du côté de l'Escaut notamment mais aussi de la Scarpe, n'est pas complètement tombée à l'eau. Charles Beauchamp rappelle que quatre EPCI de la Sensée (Communautés d'agglomérations de Cambrai et de la Porte du Hainaut, communautés de communes du Sud Artois et Osartis-Marquion) adhèrent déjà au syndicat mixte du Sage de l'Escaut né en mars 2014. Un grand syndicat mixte aurait « la légitimité et le poids nécessaire pour décrocher des financements européens » et poursuivre, entre autres, l'œuvre de l'Institution Interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée.



**Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre**



Les EPCI concernés par le syndicat mixte Sensée sont la Communauté urbaine d'Arras ; les communautés d'agglomération du Douaisis, de Cambrai et de la Porte du Hainaut ; les communautés de communes du Sud Artois, Osartis-Marquion, Cœur d'Ostrevent, de la Porte des Vallées, et des Deux Sources. Porte des Vallées et Deux Sources fusionnant avec la communauté de l'Atrébatie le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## Un Papi plein de bonnes intentions

Premier avertissement en juillet 2005 : orage centennal et inondations à Courchelettes, Douai, Lambres-lès-Douai. Deuxième avertissement plus récemment en juin 2016, inondations à Douai avec 80 000 mètres cubes débordés dans le parc Vernier ! « On ne sait pas quand se produira le troisième mais on s'y attend. On vit avec un danger permanent » a vitupéré Charles Beauchamp lors d'un comité de pilotage restreint relatif à la prévention et à la gestion des inondations du Douaisis qui s'est tenu le 20 octobre 2016. « Cela fait déjà dix ans qu'on étudie ce dossier, il est plus qu'urgent d'avancer. »

Deux solutions avaient pourtant été trouvées : délestage des eaux de crues de la Scarpe vers la Sensée, baisse préventive du niveau du canal, avant d'être tour à tour abandonnées... Elles généraient trop d'impacts non souhaités.

Les études ont tout de même permis d'acquiescer une bonne connaissance des phénomènes et de comprendre qu'il n'y a pas une solution unique mais un ensemble de solutions complémentaires allant du préventif au curatif : gestion différente des eaux pluviales du bassin-versant de la Scarpe amont, limitation de l'eutrophisation et de la sédimentation dans le canal, mobilisation de zones latérales au canal supplémentaires pour stocker momentanément les flux, sur-stockage dans les biefs du canal. Un panel de solutions réclamant de nouvelles études... confiées à un Papi (Programme d'actions de prévention des inondations) d'intention, dont l'engagement avait été décidé lors d'un précédent comité de pilotage – le 8 mars 2016.

Sept mois plus tard, le comité de pilotage restreint a confirmé l'émergence de ce Papi d'intention sur un périmètre allant de l'Arrageois jusqu'au secteur des « Quatre-canaux » à la limite entre Corbehem et Courchelettes où le canal de la Sensée rejoint la Scarpe canalisée.

Ce Papi d'intention pourrait être porté dans un premier temps par la Communauté urbaine d'Arras (CUA) en attendant une future structure plus adaptée au périmètre (ce grand syndicat mixte regroupant les quatre Sage ?). Or la CUA va lancer une étude hydraulique et sédimentaire dans le cadre du Sage de la Scarpe amont, intégrant l'ensemble des aspects touchant aux inondations. Doublon ? Pour Charles Beauchamp, président de l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, « cette étude et le Papi d'intention sont bien deux démarches complémentaires à mener en parallèle. »

Une convention liant la Communauté urbaine d'Arras, la communauté d'agglomération du Douaisis, et la communauté de communes Osartis-Marquion permettrait le financement d'un poste d'animateur, après déduction faite des 40 % apportés par l'État. « Il faut avancer, sinon une catastrophe est à craindre » répète Charles Beauchamp désireux de voir les services techniques des trois intercommunalités, de l'Institution Sensée et les services de l'État travailler ensemble rapidement pour élaborer le dossier de demande de Papi d'intention.

# Dernière ligne droite avant validation

Wasnes-au-Bac dans le Nord le 19 octobre 2016, Oisy-le-Verger dans le Pas-de-Calais le 24 novembre 2016, la Commission locale de l'eau – Clé – du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) de la Sensée a respecté le bel équilibre interdépartemental pour apporter les dernières retouches au projet du Sage et le valider avant son départ vers la consultation administrative.

À Wasnes-au-Bac, commune qui a connu récemment la réouverture du Pont Rade enjambant le canal de la Sensée, une quarantaine de membres de la Clé a planché sur trois points importants, derniers changements dans les documents du Sage.

En premier lieu, ils ont examiné la mise en compatibilité de ces documents avec le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) Artois-Picardie. Ils doivent comporter une classification des zones humides (83 recensées sur le territoire de la Sensée) en trois catégories, « classification qui n'est pas figée » a précisé Charles Beauchamp ; et une délimitation des Zones à enjeu environnemental (ZEE), là où des installations d'assainissement non collectif ont un impact sur le milieu aquatique par des rejets polluants principalement.

Il n'y a pas de délimitation de ces zones sur le territoire du Sage de la Sensée.

La Clé a ensuite étudié la cartographie des cours d'eau réalisée à la demande de Madame la Préfète du Pas-de-Calais et qui sera utilisée pour les dossiers « loi sur l'eau » devant être montés lorsqu'un maître d'ouvrage souhaite effectuer des travaux sur des cours d'eau.

Cette cartographie, respectant les critères du Ministère de l'Écologie, a été peaufinée par les services techniques de l'Institution de la Sensée en lien étroit avec les communes, les EPCI, le monde agricole.

Cours d'eau ou fossé (sur lequel il est possible d'intervenir sans passer par un lourd dossier « loi sur l'eau ») ? Des « divergences d'opinions » sont apparues sur certains secteurs, la DDTM – Direction départementale des territoires et de la

mer – du Pas-de-Calais et la préfète trancheront. Ainsi, Charles Beauchamp ne souhaite pas que la rivière Sensée et ses affluents soient déclassés car « si les cours d'eau deviennent des fossés, il y aura des conséquences. »

## Cours d'eau ou fossé ?

« Il faut rester prudent même s'il n'y a pas eu une goutte d'eau dans le réseau depuis des années, les conditions météorologiques sont en plein bouleversement » a précisé Ch. Beauchamp. La Commission locale de l'eau n'a pas manqué de

souligner l'utilité de ces fossés, nécessaires pour l'écoulement des eaux, « biens collectifs à préserver, à protéger », ce qui n'est pas toujours le cas. Chacun sait la corrélation entre les zones d'inondations et les zones de disparition des fossés. Dans un troisième temps, la Clé a pris connaissance des résultats de l'analyse juridique effectuée sur les deux documents phare du Sage de la Sensée : le Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et le

règlement. Ils ont en effet une portée juridique et pour leur donner plus de poids, éviter les recours au tribunal, un cabinet d'avocats a été missionné pour les relire. Peu de changements si ce n'est des termes à préciser, des paragraphes à réorganiser et un règlement à remanier pour une meilleure compréhension. À Oisy-le-Verger, la Commission locale de l'eau a franchi une nouvelle étape en adoptant les documents du Sage de la Sensée. Ils passeront entre les mains des Départements, de la Région, des services de l'État, des collectivités territoriales, du Comité de bassin... qui donneront leur avis. Le projet reviendra devant la Clé avant le lancement de l'enquête publique et les habitants du territoire pourront alors s'exprimer.

L'approbation préfectorale du Sage de la Sensée est attendue en 2017.



## Les Sage en France

Entre 1992 et 2015, 98 Sage ont été approuvés. En 2016, l'ensemble des Sage couvre 49,1 % du territoire français (métropole et outre-mer). L'objectif n'est pas de couvrir l'ensemble du territoire, mais de recourir au Sage lorsque cela est nécessaire à l'atteinte des objectifs du SDAGE et du bon état des eaux, en particulier au regard du besoin de prise en compte d'enjeux locaux ou de résolution de conflits d'usage. Différentes stratégies sont ainsi mises en œuvre dans les grands bassins : une couverture totale du bassin Artois-Picardie par des Sage, une complémentarité Sage et contrats de milieu pour le bassin Rhône-Méditerranée et Corse, une complémentarité entre Sage et autres outils de programmation ou de planification locale pour les autres.

Source : Gest'Eau

Les zones humides de 1<sup>ère</sup> catégorie sont celles où des actions de restauration/réhabilitation sont nécessaires (les Biettes et le Marais de Guémappe, etc.) ; les zones dont la qualité sur le plan fonctionnel et de la biodiversité est remarquable et pour lesquelles des actions particulières de préservation doivent être menées sont classées en 2<sup>e</sup> catégorie (exemple le Marais de Bache-Saint-Vaast, Espace naturel sensible du Département du Pas-de-Calais) ; en 3<sup>e</sup> catégorie figurent les zones humides qui permettent le maintien et le développement d'une agriculture viable et économiquement intégrée dans les territoires et la préservation des zones humides et de leurs fonctionnalités (Bois Soufflard à Éterpigny, le Marvail – le Vivier à Sains-lès-Marquion, etc.). 66 zones humides sur les 83 du bassin-versant de la Sensée sont en 1<sup>ère</sup> catégorie, 17 sur les 83 en 2<sup>e</sup> catégorie et 61 sur les 83 en 3<sup>e</sup> catégorie. Sur le périmètre du Sage de la Sensée, environ 15 % de la superficie des zones humides ont une vocation agricole (702 ha).



## Travaux d'aménagement du Bras mort de la Sensée à Aubigny-au-Bac et Aubencheul-au-Bac, suite...

La situation de l'habitation d'Aubigny-au-Bac rejetant ses eaux usées dans le Bras mort a évolué depuis juin 2016. Dès lors, l'Institution poursuit son travail sur ce dossier. Un bureau d'études a été recruté pour finaliser le dossier « Loi sur l'eau », réaliser une étude d'impact et élaborer la Déclaration d'intérêt général demandée par la Police de l'Eau. Le dossier complet sera déposé prochainement auprès des services de la préfecture avec comme objectif d'obtenir en 2017 l'arrêté préfectoral autorisant la réalisation des travaux, qui seront portés sans doute en 2018 par le futur syndicat mixte.

# La Gazette remonte le temps

## Il y a 50 ans, le canal du Nord est inauguré



Collection Henri Lestocart / ytres.over-blog.com

Jeudi 28 avril 1966, le soleil brille dans la Vallée de la Sensée et ses rayons accompagnent l'inauguration officielle du canal du Nord. Edgard Pisani, ministre de l'Équipement, Roland Nungesser, secrétaire d'État au Logement et les trois cents invités de l'Association pour l'achèvement du canal du Nord (créée en 1955) ont embarqué à Moislains à bord de trois vedettes. Ils passent les dix-neuf écluses, franchissent les biefs – impressionnés par le souterrain de Ruyaulcourt – et débarquent une heure plus tard à Graincourt-lès-Havrincourt. Monseigneur Jenny, archevêque de Cambrai, procède à la bénédiction du canal, ouvert à la navigation depuis le 15 novembre 1965.

Le cortège se dirige ensuite vers Douai et le grand salon de l'Hôtel de ville où se succèdent les allocutions ; Louis Laurent président de l'association, André Bougenot président du conseil national de la navigation et Edgard Pisani prenant la parole. Si le ministre reconnaît que ce canal du Nord symbolise « l'aménagement du territoire », il reconnaît aussi que sa mise en service coïncide avec l'arrivée d'une récession minière... Alors que la construction du canal du Nord a été voulue par les compagnies minières à la fin du 19<sup>e</sup> siècle pour faciliter le transport du charbon vers la région parisienne et vers le port de Dunkerque ! 1966 marque aussi le développement de l'économie européenne : le canal du Nord dont la taille n'est pas au gabarit européen peut-il résister au Marché commun et à la Communauté européenne du charbon et de l'acier ? Le soleil brille sur le canal du Nord le 28 avril 1966, mais déjà des voix annoncent de gros nuages :

Dans ce contexte, le canal du Nord « peu adapté aux besoins » est-il réellement utile ?

**M. Pisani a inauguré hier le canal du Nord**



Collection Henri Lestocart / ytres.over-blog.com

1878 – On envisage pour la première fois de relier par voie d'eau la région parisienne au réseau navigable du nord de la France.

1903 – Le projet de construction d'une voie navigable de 95 kilomètres reliant Arleux sur le canal de la Sensée, à Noyon sur le canal latéral de l'Oise, est déclaré d'utilité publique. Les travaux débutent cinq ans plus tard.

1914 – La guerre est déclarée, les travaux (exécutés au trois-quarts) s'arrêtent. Le canal est au cœur des combats, les destructions sont importantes.

1919 – Le canal est laissé à l'abandon, seuls les ponts sont reconstruits. Ils sont à nouveau touchés par la seconde guerre mondiale.

1945 – La cuvette du canal est remblayée...

1957 – Le canal de Saint-Quentin est saturé, l'achèvement du canal du Nord est enfin programmé et les travaux démarrent en 1960.

## Il y aura 100 ans, la bataille d'Arras



Photo : carlpepin.com

Des soldats canadiens traversent le canal du Nord.

Arras, Vimy, Monchy-le-Preux, Bullecourt... 39 jours de combats, du 9 avril au 17 mai 1917.

Plus de 100 000 soldats britanniques mis hors de combat dont 39 000 morts et disparus. Sans doute autant de pertes du côté allemand. Une dizaine de kilomètres conquis par les Britanniques, Arras désenclavée. « Souvent ignorée des manuels d'histoire de la Grande Guerre, la bataille d'Arras est pourtant l'une des principales offensives engagées par l'armée britannique sur le front ouest, à une échelle comparable à la bataille de la Somme » explique l'historien Yves Le Maner. Une offensive déclenchée quelques jours avant celle de l'armée française au Chemin des Dames. Ouvrir le livre de la bataille d'Arras, c'est lire des chapitres inscrits dans notre mémoire collective régionale mais aussi dans la mémoire collective des Canadiens, des Anglais, des Australiens, des Néo-Zélandais... Ces chapitres abordent les 19 kilomètres de galeries souterraines sous la ville d'Arras ; le succès des Canadiens sur la crête de Vimy, lieu fondateur de la nation canadienne ; le sacrifice des Terre-Neuviens à Monchy-le-Preux ; « l'apocalypse à Bullecourt » le 11 avril 1917 et les 3 200 soldats australiens tués et blessés ; les trois

batailles de la Scarpe avec la destruction des villages de Bullecourt, Riencourt, Cagnicourt... En avril et mai 2017, lors des commémorations du Centenaire de la bataille d'Arras, des milliers de pèlerins de la mémoire – les Canadiens seront très nombreux à Vimy – reliront tous ces chapitres, se recueillant dans les cimetières militaires, visitant la Carrière Wellington, l'Anneau de la Mémoire, le musée de Bullecourt... À Bullecourt, le musée Jean-et-Denise-Letaille rend hommage aux soldats australiens et britanniques. Armes, étuis à cigarette, rasoirs, gamelles, casques... Tous les objets retrouvés sur le champ de bataille et rassemblés par ce couple d'agriculteurs, racontent l'histoire des soldats qui ont combattu en avril et mai 1917 dans le secteur de Bullecourt. 10 771 soldats australiens et 7 000 soldats britanniques furent tués ou blessés lors de ces combats.

La Victoria Cross est la plus haute et prestigieuse distinction de l'armée britannique et du Commonwealth. Créée en 1856, elle a salué des actes de bravoure incroyables, des prouesses militaires exceptionnelles. Durant la première guerre mondiale, 627 soldats ont reçu la Victoria Cross... souvent à titre posthume.

Moult médailles ont été attribuées pour des faits de guerre se déroulant dans le Nord, le Pas-de-Calais, la vallée de la Sensée. Le soir du 5 mai 1917, près de Fontaine-lès-Croisilles, Allemands et Britanniques se sont retranchés derrière leurs positions, à peine cent mètres les séparent. Le lendemain après-midi, dans le no man's land, à proximité des lignes allemandes, un soldat britannique blessé agite désespérément une bouteille vide. Tenter

de le secourir, c'est la mort assurée. Mais Michael Heaviside n'hésite pas à ramper vers son malheureux frère d'armes. Il évite les balles allemandes et atteint le trou d'obus où se terre le soldat blessé, assoiffé, affamé. Michael Heaviside lui donne à boire et promet de revenir le chercher durant la nuit... Ce qu'il fait avec deux brancardiers, lui sauvant la vie. Le 8 juin 1917, la Victoria Cross est attribuée à Michael Heaviside, 37 ans, soldat du Durham Light Infantry. Après la guerre, Michael Heaviside retourne à son métier de mineur, il meurt le 26 avril 1939 à l'âge de 58 ans. Un héros anonyme.



## La gazette de la Sensée

est réalisée par l'Institution Interdépartementale Nord-Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée. Avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Directeur de publication : Charles Beauchamp  
Rédaction et coordination : Céline Blin, Fabrice Thiébaud et Dominique Verbrugge  
Photos : Céline Blin et Fabrice Thiébaud  
Maquette : DD Reportages - Douai  
Impression : Léonce Déprez, Ruitz - 44 000 exemplaires  
ISSN en cours

